

# MONCHAUX SUR ÉCAILLON

## BULLETIN MUNICIPAL

<http://www.monchaux-sur-ecailon.fr>



### SOMMAIRE

Mot du Maire

**01**

Décisions du Conseil Municipal

**02 - 03**

Travaux

**04 - 05**

Réunion publique

**06**

Festivités 2022

**07 à 09**

Informations

**10 - 11**



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de constater que la boîte à lire et la boîte à idées, conçues dans les ateliers municipaux et décorées par Mme Quillet Sylvie, rencontrent un vif succès. Nées du souhait de l'équipe municipale d'offrir aux habitant.e.s. de nouveaux services de proximité, nous espérons que celles-ci vous satisferont et contribueront à l'amélioration de la vie du village. Corinne et Anne renouvellent régulièrement la boîte à lire avec des ouvrages de la bibliothèque municipale et vous êtes invité.e.s à en faire de même si vous souhaitez partager vos coups de cœur, vos impressions en laissant un petit mot à l'intérieur du livre déposé.

L'équipe municipale a pris connaissance de tous les messages déposés dans la boîte à idées. Les propositions sont étudiées en conseil ; elles reflètent vos souhaits pour un mieux vivre à Monchaux sur Écaillon. Des projets sont en cours afin de mettre en place les propositions de nature à intéresser le plus grand nombre.

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, des travaux de rénovation énergétique de l'école Berthe Lanselle sont à l'étude. Nous en profiterons pour mettre aux normes et aménager la bibliothèque municipale. Dans la continuité de l'entretien du patrimoine, des travaux de rénovation vont être effectués sur les chapelles Saint Rémi et Notre Dame de la Délivrance. La cession aux riverains du sentier communal situé entre les rues du Chaufour, de Valenciennes et des Coquelicots est en cours de réalisation.

Afin d'embellir notre village, Michaël et Sébastien ont réalisé un aménagement paysager autour des arbres. Merci de respecter le travail réalisé en jetant vos déchets dans les poubelles mises à disposition. Pour rappel, des sacs d'appoint destinés au ramassage des déjections canines sont mis à disposition en mairie.

Un grand merci aux habitant.e.s qui ont contribué à enjoliver le village en peignant les objets de Pâques. Encore une fois, il était très agréable de se promener dans nos rues colorées et attrayantes.

Le terrain de tennis est accessible du 01 avril au 31 octobre. L'abonnement est gratuit et réservé aux monchalsien.ne.s. Nous rappelons qu'en aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de blessure, d'accident, ou de vol survenus sur le terrain.

Je rappelle aux habitants qui font appel à des entreprises pour la rénovation ou la construction de leur habitat de veiller à ce que celles-ci nettoient régulièrement les espaces publics pour le bien-être de tous. À l'arrivée des beaux jours et des travaux de bricolage, de tonte et de jardinage, je vous invite à faire preuve de civilité : que chacun puisse en profiter tout en respectant le voisinage. Je vous rappelle aussi que le brûlage des déchets verts est interdit : en plus de polluer l'environnement, cette pratique est toxique pour la santé des personnes qui respirent les émanations.

À côté des traditionnels outils de communication que sont la Vie monchalsienne, le Bulletin municipal, le facebook de l'Association loisirs, fêtes et culture monchalsiens, et notre site Internet, nous vous rappelons que l'ensemble des services et élus municipaux sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous orienter au quotidien. N'hésitez pas à nous solliciter.

Nous restons à votre écoute.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les consignes de précaution.

Votre maire dévoué

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil du 28 octobre 2021

- **Radiation de l'Agence d'ingénierie Départementale du Nord Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Concernant l'adhésion à l'agence d'ingénierie Départementale du Nord. Cette agence étant chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Considérant que nous n'avons pas la nécessité de ces services. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération.

- **Choix d'un prestataire pour le changement des ordinateurs de la Mairie**

Euro Info ( Prestataire Actuel pour l'informatique) : TTC : 3 737.50€ - Partner Systèmes : TTC : 3 700.80€  
LS Mobilier : TTC : 3772.80€ - DJP : TTC : 3 763.08€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir le prestataire DJP Service Informatique.

- **Participation aux frais de restauration scolaire — Ecole de rattachement de Thiant- Année 2021/2022**

Le Conseil municipal maintient l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les enfants de la commune scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant, Fixe le montant de l'aide à 1.50€ par repas sur présentation d'un justificatif pour l'année 2022.

## Conseil du 15 décembre 2021

- **Convention de participation aux frais de scolarité - Verchain Maugré**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'accepter le montant de la participation fixée à 364€ par enfant et par an.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

- **Décision Modificative Budgétaire pour transfert de crédit investissement**

Désignation	Recettes	Dépenses
<u>Section Investissement :</u>		
Recette : Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées - 1641 -Emprunts en euros	35 000 <sup>e</sup>	
Dépense : Chap 21 : Immobilisations corporelles		
- 2138 : Autres constructions		20 000 <sup>e</sup>
- 2151 : Réseaux de voirie		10 000 <sup>e</sup>
- 2183 : Matériel de bureau et informatique		5 000 <sup>e</sup>
Total	35 000.00 <sup>e</sup>	35 000.00 <sup>e</sup>

- **Décision Modificative Budgétaire pour traitement Paie et Attribution Compensation**

Désignation	Dépenses	Dépenses
<u>Section Dépenses:</u>		
Dépense : Chap 022 : Dépenses imprévues	-5 400 <sup>e</sup>	
Dépense : Chap 012 : Charges de personnel et frais assimilés		
- 6218 : Autre personnel extérieur		+3 400 <sup>e</sup>
Chap 014 : Atténuations de produits		
- 739211 : Attribution de compensation		+2 000 <sup>e</sup>
Total	5 400 <sup>e</sup>	5 400 <sup>e</sup>

- **Adoption du règlement Intérieur**

Ce règlement est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Le présent règlement s'applique à tout le personnel de la collectivité, quel que soit son statut. Il s'adresse à chacun dès lors qu'il est sur son lieu de travail, voire en dehors s'il effectue une tâche au nom de la collectivité. Il concerne l'ensemble des locaux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur avec date d'effet le 1er janvier 2022.

- **Choix nouveau prestataire pour le photocopieur**

Le Conseil municipal, après avoir entendu les différentes offres proposées par les sociétés Partner Systèmes, LS Solution, Repro-IT et Groupe DFM et après avoir délibéré décide de ne pas choisir de nouvelle société pour le photocopieur et de garder le contrat actuel.

## Conseil du 15 décembre 2021 suite

### • Octroi d'un panier garni et d'une coquille pour Noël

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire :

- Un panier garni de Noël pour les personnes à partir de 63 ans (nées avant le 1er janvier 1959) et plus dans la limite de 45€ le panier par personne. Ainsi que pour chaque membre du personnel.
- Une coquille de Noël pour les personnes nées avant le 1er janvier 1959 propriétaires ou locataires depuis au moins 1 an sur Monchaux sur Écaillon; pour les personnes reconnues en invalidité (80% et plus); pour chaque membre du Conseil Municipal; pour chaque membre du personnel. Dans la limite de 5€ par coquille. La demande devra être déposée en mairie impérativement avant la date butoir du 12 novembre 2021. Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur l'octroi du panier et/ou de la coquille. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

## Conseil du 09 février 2022

### • Autorisation de paiement des investissements

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021. À savoir : immobilisations incorporelles : 675€ immobilisations corporelles : 59 085.41€  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et avant le vote du BP.

### • Convention cadre — prestation de service informatique avec Valenciennes Métropole

La convention proposée par Valenciennes Métropole permet aux communes signataires de solliciter des prestations informatiques de son choix figurant dans le catalogue de prestations informatiques du service commun, sous la réserve que celui-ci ait l'expertise et les ressources disponibles pour les réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention proposée par Valenciennes-Métropole. D'autoriser M. le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. S'engage à régler le coût des prestations réalisées.

### • Accord de raccordement pour l'alimentation du 4 rue d'en Haut — Bibliothèque

Monsieur le Maire, demande l'accord de l'assemblée pour réaliser les travaux de raccordement pour l'alimentation du 4 rue d'en Haut— Bibliothèque par la société Enedis. Le montant des travaux s'élève à 1 331.28€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

### • Proiet de mise en sécurité pour l'aire de jeu du terrain de tennis

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il a été constaté que le revêtement du terrain de tennis n'était plus en bon état. Des cours de tennis étant donnés aux enfants de la commune de Monchaux sur Écaillon une bonne partie de l'année. Il convient, soit de remettre en état le terrain de tennis, soit de fermer ce terrain pour éviter des accidents. Un premier devis a été réalisé par Jardin 2000, pour un montant de 43 070.40€ TTC. Nous sommes dans l'attente d'un deuxième devis par l'entreprise Rénov Sport. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux.

### • Demande de mise en valeurs et d'honorer un des enfants de Monchaux — M. Paniez Octave

Monsieur Paniez Daniel a souhaité rencontrer M. le Maire, afin d'échanger sur son souhait ainsi que celui de son frère M. Paniez Bernard, de donner le nom de leur père M. Paniez Octave, fils de Gustave Paniez et de Julienne Wattiez, habitants (en leur temps) rue du Marais à Monchaux ; à un emplacement, une rue, place, rond-point, ou autre espace. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal va réfléchir pour non pas faire une mise à l'honneur individuelle pour M. Paniez Octave mais pour faire une stèle commémorative en l'honneur des combattants de façon globale.

### • Demande de subvention pour l'organisation du Grand Prix de Denain

Dans le cadre de cette course, le Grand Prix de Denain a sollicité auprès de la commune, une demande de subvention. Le Conseil Municipal accorde et autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros.

### • Accord de rétrocession du sentier communal aux riverains de la Rue des Coquelicots et de la Rue du Chauffour

Monsieur le Maire, expose au Conseil, que plusieurs riverains habitant la rue du Chauffour, ont fait la demande de pouvoir acheter à l'euro symbolique le sentier communal se trouvant derrière leurs habitations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour la rétrocession du sentier communal aux riverains, à condition que tous les riverains s'engagent à acheter à l'euro symbolique le sentier communal.

### • Demande de soutien financier pour la course Roparun en participation avec l'association Du ciel bleu pour Matthieu

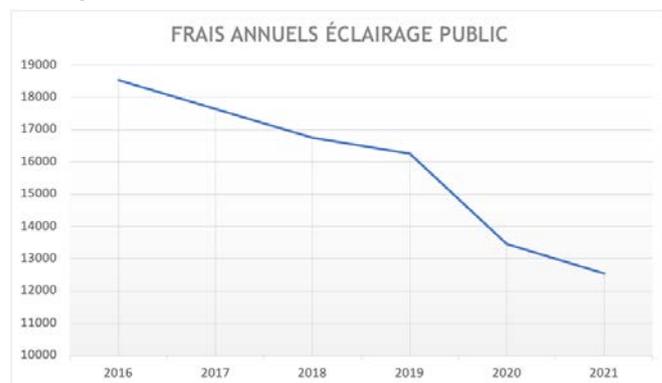
L'association Du Ciel bleu pour Matthieu participe à la course ROPARUN organisée le week-end de pentecôte. Cette course a pour but de récolter des fonds pour la rénovation des chambres de Jeanne de Flandres pour les enfants hospitalisés. Dans le cadre de cette course, l'association Du ciel bleu pour Matthieu, a sollicité la commune afin d'avoir une aide financière. Le conseil Municipal décide, accorde et autorise, le versement exceptionnel d'un montant de 200 euros pour la course ROPARUN.

La commune a entamé depuis 2016 une politique d'**économie d'énergie** en remplaçant les lampes sodium de l'éclairage public par des leds.

L'investissement, comportant aussi la remise à niveau des armoires de commande de l'éclairage public et la pose d'horloges astronomiques, a été amorti en 2021 et a permis de réaliser une économie de 48% sur le montant de la facture annuelle d'électricité malgré l'augmentation du coût

de l'énergie et l'intégration de l'éclairage public du lotissement du Saule Pierrot.

Les dossiers de demande subvention ont permis d'obtenir une prise en charge à hauteur de 80% du coût de l'ensemble des travaux.



## Rénovation de la bibliothèque

Projet de réaménagement de l'espace pour l'amélioration énergétique et la mise aux normes des différentes installations pour l'accueil du public.

Les travaux, d'un montant de 68 809.40€ HT, concernent le changement des menuiseries, la remise aux normes de l'électricité, le remplacement du revêtement au sol et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de Valenciennes Métropole (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) et auprès du Département par le biais de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.



## Rénovation des chapelles

Ce projet porté par la municipalité intervient dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal.

Les travaux, d'un montant de 15 930.14€ HT, concernent le remplacement de la porte de la Chapelle Notre Dame de la Délivrance et la réparation des marches et le nettoyage de la Chapelle Saint Rémi.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de Valenciennes Métropole (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) et auprès du Département par le biais de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

## Aménagements paysagers

Michaël et Sébastien œuvrent pour créer des espaces verts conviviaux et écologiques afin d'embellir notre village : création de pelouses au monument aux morts, devant la mairie, à la chapelle Notre Dame de la Délivrance; paillis d'ardoise au pied des arbres. D'autres projets sont en cours ou à venir...

Merci de respecter le travail réalisé en jetant vos déchets dans les poubelles mises à disposition.

Pour rappel, des sacs d'appoint destinés au ramassage des déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.



Chapelle Saint Rémi



Chapelle Notre Dame de la Délivrance



# RÉUNION PUBLIQUE



La Commune est propriétaire d'un sentier situé entre les habitations des rues du Chaufour, de Valenciennes et des Coquelicots.

L'entretien par les agents communaux devenant difficile en raison du manque d'accessibilité à certains endroits, la municipalité a proposé aux riverains de racheter les parcelles attenantes à leur propriété.

La réunion du 09 avril fait suite à un sondage effectué auprès de tous les propriétaires afin de recueillir leur souhait par rapport à la proposition de rétrocession.

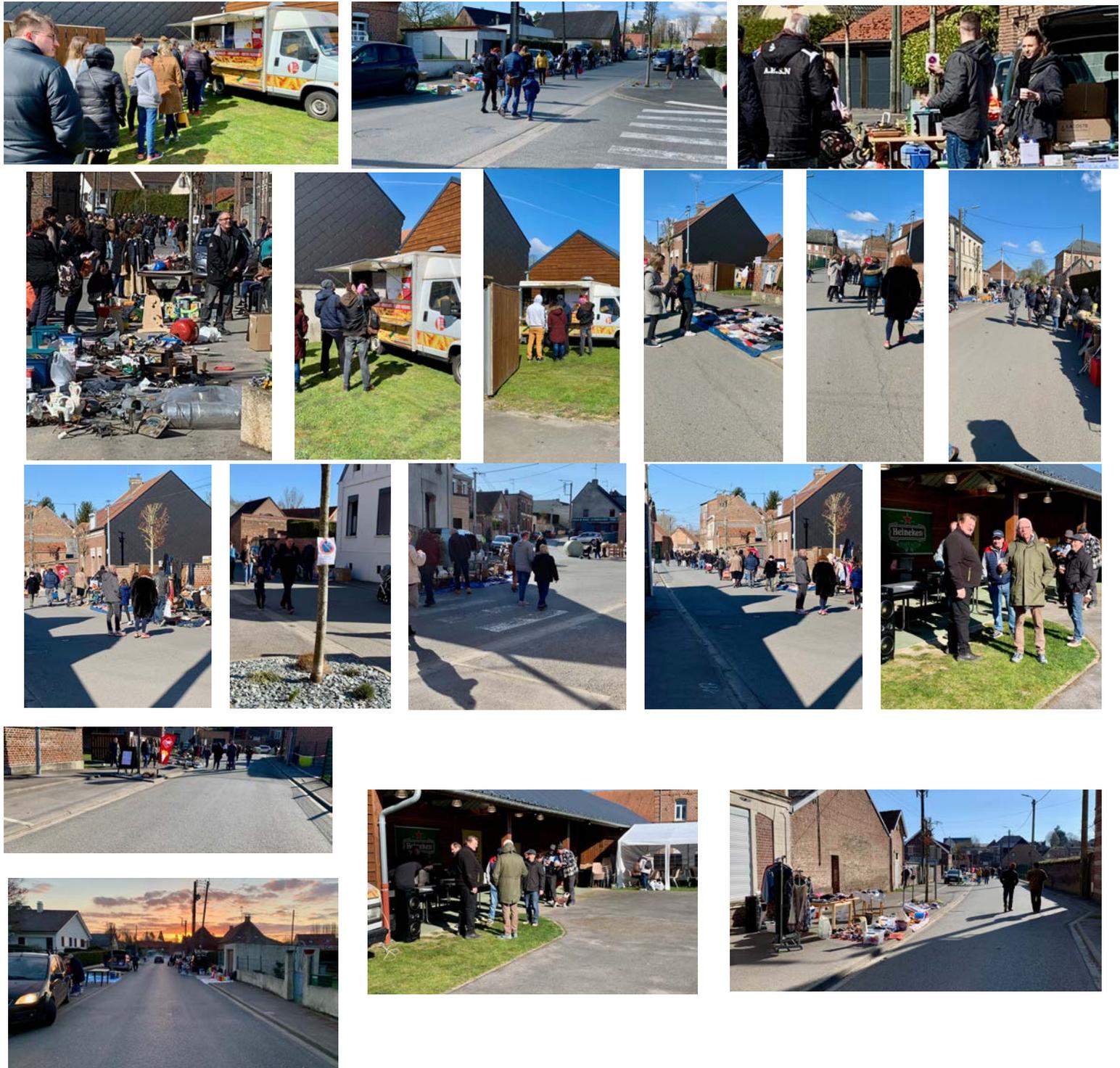
Lors du conseil municipal du 09 février 2022, la municipalité a décidé de donner son accord pour la rétrocession du sentier communal aux riverains, à condition que tous les riverains s'engagent à acheter à l'euro symbolique le sentier communal.

Il a aussi été convenu entre les 2 parties (les riverains et la commune) un accord sur le partage des frais de géomètre et des frais de notaire à hauteur de 50%.

Les frais de notaire seront compris entre 250€ et 300€ par acte dont 50% pour la commune et 50% pour le riverain

Les frais de géomètre s'élèvent à 3288€ pour l'ensemble du sentier dont 50 % seront pris en charge par la commune.

Cette réunion a aussi été l'occasion pour les riverains de se rencontrer et d'aborder certains points afin de trouver un compromis à l'amiable et dans un souhait de bonne entente entre voisins.



La brocante du 03 avril a été l'occasion de faire revivre le village. Un signe de reprise après deux années compliquées qui a ravi exposants et organisateurs. Malgré la fraîcheur, le soleil était au rendez-vous ainsi qu'une centaine d'exposants pour participer à la brocante organisée par l'association Loisirs, fêtes et culture monchalsiens.

Merci à vous tous : exposant.e.s et visiteur.se.s pour avoir fait de cet événement une réussite.

# FESTIVITÉS 2022

Madame la Cloche et le clown Alfonso ont accompagné les enfants lors de leur chasse à l'œuf.  
Un grand merci à Mme & M Dupriez pour le prêt de leur terrain.



## CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ET NOUVELLES HABITANT.E.S

À l'occasion de la commémoration de la victoire du 08 mai 1945, la municipalité organise une réception conviviale et familiale en l'honneur des nouveaux et nouvelles habitant.e.s arrivé.e.s à partir du 01 janvier 2020.

L'installation dans une nouvelle ville est une étape de vie importante et nous sommes très attachés à faciliter votre intégration dans votre nouveau cadre de vie.

C'est l'occasion d'échanger avec les élu.e.s et responsables associatifs autour du verre de l'amitié et d'obtenir des informations pratiques et des renseignements sur les équipements du village, les démarches administratives, les activités culturelles et sportives.

Monchaux sur Écaillon dispose d'un tissu associatif dense et vous constaterez rapidement que de nombreuses activités vous sont proposées.

### Au programme de la matinée :

- 10h - Défilé commémoratif aux côtés de l'Harmonie communale Monchaux-Prouvy
- 10h45 - Cérémonie de remise des diplômes aux médaillé.e.s du travail dans la salle des fêtes
- 11h - Réception en l'honneur des nouveaux et nouvelles habitant.e.s dans la salle des fêtes

Si vous souhaitez participer à la cérémonie organisée le **dimanche 08 mai 2022**, merci de vous inscrire au préalable en mairie :

- de 8h30 à 12h du lundi au vendredi
- [mairie@monchaux-sur-ecaillon.fr](mailto:mairie@monchaux-sur-ecaillon.fr)
- 03 27 24 53 78



**RENDEZ-VOUS DIMANCHE 08 MAI À 10H DEVANT LA MAIRIE**

## Taxe foncière

Lors du conseil municipal du 13 avril, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit

-Foncier bâti = 39.04 %

-Foncier non bâti = 79.40 %

L'État a revalorisé les bases d'imposition. Après une année de quasi stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèvera en 2022 à +3,4% à cause de l'inflation.

La revalorisation des valeurs locatives en 2022 impactera votre avis de taxe foncière de l'automne 2022 et fera apparaître une base de calcul augmentée d'au moins 3,4 %.

---

## C.C.A.S.

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (C.C.A.S) de Monchaux sur Écaillon est un établissement public géré par un conseil d'administration présidé par le Maire et comprenant à parité des membres élus du Conseil municipal et des membres nommés représentant les familles. Le C.C.A.S. intervient en faveur de deux publics : les personnes âgées et les personnes démunies.

La vocation du C.C.A.S. est donc d'aider, soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

### Liste des membres du C.C.A.S.

M. Bernard DEMEYER, Président-Mme Maud HAMIEAU, vice-Présidente-Mme Béatrice BOURSIEZ, membre élue-M. Éric BUSIÈRE, membre élu-Mme Marie-Chantal FLAMME, membre nommée-Mme Alison GOURDIN, membre élue - M. Eric HENNION, membre élu-M. Joël LEMAIRE, membre UDAF-Mme Christelle MIZERA, membre élue-M. Jean-Pierre POTTIEZ, membre nommé-Mme Françoise SOUALLE, membre nommée-M. Pierre SOUALLE, membre nommé-Mme Claudine SOUPLET, membre nommée.

De plus, toute personne peut contacter l'un des membres du C.C.A.S. pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

---

## Le jardin d'Alain

Sébastien Thermone et son équipe vous attendent chaque mercredi de 14h à 16h sous la Halle.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Possibilité de livraison à domicile à partir de 16h en téléphonant au **07.84.13.50.97** aux jours et horaires de venue du maraîcher.

Paiements acceptés : CB et espèces.

Retrouvez tous leurs produits de saison sur

**facebook: lejardind'alain59**



Les déchetteries communautaires de Beuvrages, Maing, Onnaing, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé sont fermées **les dimanches 1er (Fête du Travail) et 8 mai (Victoire 1945) ainsi que le jeudi 26/05 (Ascension).**



Un 5ème **Camion bleu** labellisé France services, géré par le Département du Nord, est arrivé dans le Valenciennois. Ces camions proposent une aide pour toutes les formalités administratives, notamment aux habitants des communes rurales.

Comme dans tous les Camions bleus, vous serez accueillis par deux agents du Département, en l'occurrence pour celui du Valenciennois, Jennifer et Sandrine. Elles feront tout pour vous aider dans vos démarches administratives (Carsat, Pôle emploi, RSA, handicap, impôts, retraite, CAF, La Poste, etc.), en numérique ou sur papier.



**Prise de rendez-vous fortement conseillée par téléphone au 03 59 73 24 60 ou par courriel : [valenciennois.franceservices@lenord.fr](mailto:valenciennois.franceservices@lenord.fr)**

Ce Camion bleu va desservir 20 communes du secteur :

- Anzin** - Square de la République - mardis 03 mai et 07 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Bouchain** - Place de l'Esplanade Charles de Gaulle - lundi 02 mai 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Condé-sur-l'Escaut** - 1 place Pierre Delcourt - mercredis 25 mai et 22 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Denain** - Place Baudin - jeudis 05 mai et 02 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Escaudain** - Place Léon Gambetta - mercredis 11 mai et 08 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Hergnies** - Place de la République - vendredis 06 mai et 03 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Marly** - 29 rue Champagne - jeudis 19 mai et 16 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Raismes** - Grand place - mercredis 18 mai et 15 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Rumegies** - 95 rue Alexandre Dubois - vendredis 13 mai et 10 juin 9h à 13h
- Saint-Saulve** - Salle Schuman - mardis 17 mai et 21 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Vicq** - Place Carpentier - lundis 16 mai et 20 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Curgies** - Grand Place - vendredis 20 mai et 17 juin 9h -13h
- Douchy-les-Mines** - Place Paul Éluard - jeudi 23 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Hasnon** - Rue Jean Jaurés - mardis 24 mai et 28 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Lourches** - Place Roger Salengro - lundis 23 mai et 27 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Quiévrechain** - Place Roger Salengro - jeudis 12 mai et 09 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Rosult** - 34 rue du Capitaine Deken - vendredi 24 juin 9h -13h
- Saint-Amand-les-Eaux** - 101 rue Faubourg de Tournai - mercredis 04 mai et 01 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Valenciennes** - Rue du Chauffour - lundi 09 mai et 13 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h
- Vieux-Condé** - 1 rue André Michel - mardis 10 mai et 14 juin 9h30-12h30 et 13h30-16h